



## INTERPELLATION

**Auteur** AdG/LA, par Jérémie Pralong et Gaël Bourgeois  
**Objet** Affaire Cleusix: mais comment en est-on arrivé là?  
**Date** 10.03.2014  
**Numéro** 3.0102

---

Le DFS est secoué depuis plusieurs mois par des scandales à répétition. D'abord on met au placard un chef de service efficace, brillant, qui a fait ses preuves. Ensuite on engage un personnage nouveau qui a priori devrait apporter du renouveau et du dynamisme à l'école valaisanne.

Mais rapidement on découvre que le nouveau chef de service serait en conflit pour des raisons fiscales avec la commune de Leytron. On apprend que ce conflit est de longue date et que son historique est pour le moins sinueux.

L'image de l'Etat et la crédibilité d'une fonction telle que chef de service sont clairement mis à mal.

### Conclusion

Les soussignés, dans un souci de clarté demandent au Conseil d'Etat de répondre à ces questions:

- Quel était le degré de connaissance du Conseil d'Etat sur l'affaire qui opposait Jean-Marie Cleusix à la commune de Leytron?
- L'entier des informations étaient-elles en possession du Conseil d'Etat? Si oui: des discussions ou exigences particulières ont-elles été données vu la sensibilité du poste? Si non: le chef de département concerné les avait-il? Comment se fait-il que le Conseil d'Etat n'ait pas eu accès à ces informations?
- A l'avenir, existe-t-il des règles dans «l'acceptable» ou non de certains conflits pour des postes exposés à l'Etat du Valais? Quelles sont ces limites?